

Québec, le 23 mai 2025

Monsieur Benoît Morin
Directeur général
Cégep Vanier
821, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité – Premier cycle d'audit**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 avril 2025, du suivi transmis par le Cégep Vanier le 6 février 2025 concernant une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de juin 2020, la Commission avait recommandé au Collège de « se doter de mécanismes d'évaluation de l'ensemble de son personnel dans une perspective de développement professionnel. »

Concernant cette recommandation, le Collège décrit dans sa lettre les mécanismes qu'il met en œuvre afin d'évaluer le personnel cadre, professionnel et de soutien, ainsi que les professeurs, et ce, dans une perspective de développement professionnel. Pour appuyer sa démonstration, le Collège a transmis à la Commission les formulaires *Évaluation de rendement du personnel de soutien et professionnel*, *Évaluation de rendement du ou de la gestionnaire*, *Rétroaction sur le ou la gestionnaire* et *Autoévaluation des gestionnaires*.

L'évaluation du personnel cadre et l'évaluation du personnel professionnel et de soutien reposent sur des processus similaires impliquant une autoévaluation et une rétroaction de la part du supérieur hiérarchique. Des formulaires uniformisés sont prévus par le Collège pour mener à bien l'opération d'évaluation. Les points à améliorer et les besoins en matière de formation sont intégrés, le cas échéant, au plan de travail du gestionnaire ou au tableau d'objectifs de l'employé. En ce qui concerne l'évaluation des professeurs, le Collège possède une *Politique d'évaluation sommative* ciblant uniquement les nouveaux enseignants et les professeurs permanents faisant face à des difficultés. Même si le Service

pédagogique du Collège propose une offre de développement professionnel variée à l'ensemble des professeurs, cette offre n'est pas encore arrimée à un outil d'évaluation s'adressant à tous les professeurs.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité. Elle estime que les mécanismes d'évaluation du personnel cadre, du personnel professionnel et du personnel de soutien, arrimés à leur développement professionnel, sont porteurs au regard des points à améliorer ciblés par la recommandation. Toutefois, l'absence d'un mécanisme d'évaluation des professeurs dans une perspective de développement professionnel permettant de prendre en charge les points à améliorer, le cas échéant, ne permet pas de donner suite à la recommandation de façon satisfaisante. Pour cette raison, la recommandation est maintenue et le prochain cycle d'audit, dont la visite d'évaluation aura lieu à l'hiver 2026, sera l'occasion pour la Commission d'apprécier l'efficacité de ces mécanismes et, pour le Collège, d'en témoigner.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Andrée-Anne Giguère.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M^{me} Sandrina Joseph, directrice des études